

**Arrêté portant constitution du Comité Social Territorial  
de la Communauté de Communes Val de Saône Centre  
n°2022-12-01**

Le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n°2018/05/29/17 du Conseil Communautaire du 29 mai 2018 fixant le nombre de représentants titulaires au sein du Comité Technique,

Vu la délibération n°2018/05/29/18 du Conseil Communautaire du 29 mai 2018 fixant le nombre de représentants titulaires au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,

Vu le procès-verbal du 08 décembre 2022 des élections professionnelles au Comité Social Territorial de la Communauté de Communes Val de Saône,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

La composition du Comité Social Territorial de la Communauté de Communes Val de Saône Centre s'établit comme suit :

**Représentants de la collectivité**

**TITULAIRES**

Nom-Prénom	Fonction
DESCHIZEAUX Jean-Claude	Président
THIVOLLE Marie-Monique	Vice-présidente
REIGNIER Alain	Conseiller communautaire

**SUPPLEANTS**

Nom-Prénom	Fonction
DUMAY Renaud	Vice-président
LUX Jean-Michel	Vice-président
MICHAL Thierry	Conseiller communautaire

**Représentants du personnel**

**TITULAIRES**

Nom-Prénom	Fonction ou grade
Laura THENON	Adjoint d'animation territorial
Sylvie BRIDAY	Adjoint administratif territorial
Jérémie SAINT MARTIN	Adjoint technique territorial

**SUPPLEANTS**

Nom-Prénom	Fonction ou grade
Alexandra PAGNIEZ	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Caroline FRANCON	Rédacteur territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe
Stéphanie PACOUTET	Agent social territorial

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 001-200070118-20221214-ARR\_2022\_12\_001-AR

## ARTICLE 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montceau le jour compté de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

## ARTICLE 3

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat et aux organisations syndicales représentatives dans le département de l'Ain, affiché au siège de la Communauté de Communes.

Fait à Montceaux, le 14 décembre 2022

Le Président,

Jean-Claude DECHIZEAUX

A blue circular official stamp of the Communauté de Communes Val de Saône Centre Aïn is positioned over a handwritten signature in black ink. The stamp features a central emblem and the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE AÏN' around the perimeter.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Et de la notification le  
Le Président  
Jean-Claude DESCHIZEAUX